

*l'Arctic Radio Corporation Limited*, propriétaire de la station radiophonique de Flin-Flon, conçue en ces termes:

*L'Arctic Radio Corporation Limited*, qui possède et exploite la station radiophonique CFAR, de Flin-Flon, estime que les habitants de la région présentement desservie par radio ont droit à la même qualité et aux mêmes normes d'émissions télévisées que celles dont bénéficient la majorité des Canadiens du reste du pays.

*L'Arctic Radio Corporation* estime que tous les intéressés doivent se rendre maintenant compte que ce but ne saurait être atteint que par l'extension du réseau de micro-ondes de la Société Radio-Canada dans la région. Si Radio-Canada s'engageait à relier la région à son réseau, la société *Arctic Radio Corporation* serait disposée à étudier avec les autorités compétentes la possibilité d'établir des postes émetteurs de télévision dans la région.

Cependant, *l'Arctic Radio Corporation* se refuse à adhérer ou à prendre part à tout programme ou à toute proposition qui aurait pour effet de fournir à la population de Flin-Flon et de la région des émissions de télévision inférieures, en qualité, à celles dont jouissent la majorité des Canadiens ailleurs au pays.

Voilà ce qui en est sur la question de savoir si l'entreprise privée désire ouvrir des stations dans la région. Il se peut qu'il y ait un peu de confusion dans cette affaire, car certains conseils municipaux demandent que le bureau des gouverneurs de la radiodiffusion se hâte d'accorder des permis et mette les choses en branle le plus tôt possible. A mon sens, ce qui importe le plus, actuellement, c'est d'obtenir que Radio-Canada déclare si elle consentirait à acquitter les frais d'installation des dispositifs de micro-ondes nécessaires pour amener la télévision jusque dans la région. Si l'on accorde des permis à tel ou tel exploitant, on ne fera qu'ajouter à la confusion, car certains exploitants sont disposés à ouvrir des postes auxiliaires, tandis que d'autres ne veulent consentir à ouvrir des postes dans la région que si Radio-Canada consent à fournir les installations de micro-ondes.

Je me rends compte, monsieur l'Orateur, que mon temps de parole s'épuise, mais je tiens à souligner qu'en rendant une décision favorable très prochainement, Radio-Canada éclaircirait ce point et rendrait la situation beaucoup plus satisfaisante pour les exploitants de postes qui désirent ouvrir des postes dans la région.

Dois-je dire que, même à l'époque de la radio, la région du Nord du Manitoba était traitée en parent pauvre. Même de nos jours, les câbles radiophoniques, au Manitoba, ne vont pas plus au nord que Brandon. Nous devons compter sur la station régionale de Radio-Canada à Watrous, en Saskatchewan, ce qui n'est guère satisfaisant pour bien des régions. Nombreuses, en effet, sont les régions du Nord du Manitoba qui ne peuvent même pas capter ces émissions régionales. C'est pourquoi j'estime que jusqu'ici Radio-Canada

s'en est tiré à très bon marché en ce qui regarde le Nord du Manitoba.

L'an dernier, à ma demande, Radio-Canada a effectué un relevé en vue de déterminer ce qu'il lui en coûterait, approximativement, pour transmettre les émissions télévisées à la région. Bien que Radio-Canada n'ait pas publié ces chiffres, j'ai appris, par des conversations avec diverses personnes du réseau téléphonique du Manitoba, qui a aussi fait des estimations sur le coût de l'entreprise, et aussi par des conversations avec les gens de Radio-Canada, que le coût de l'affaire pourrait être assez élevé. J'aimerais dire un mot de ce que pourrait coûter une telle entreprise. J'ai lieu de croire que la location des relais de micro-ondes qu'il faudrait pour desservir la région située au nord de Flin-Flon pourrait s'élever à environ \$300,000 par année. Si Radio-Canada devait se charger de tout le programme, y compris l'installation de stations de diffusion, on estime qu'il faudrait peut-être un million de dollars de plus pour leur aménagement. A supposer que ce montant soit amorti sur une période de dix ans, il faudrait ajouter \$100,000 de plus par année. C'est dire qu'il en coûterait \$400,000 par année pour desservir cette région. Je ne sais à quel point ces chiffres se rapprochent des chiffres estimatifs de Radio-Canada, mais je crois qu'ils en sont assez voisins.

La somme paraît jolie, mais je tiens à rappeler aux honorables députés que la chose intéresse vivement les gens de la région. Ceux qui ont déjà la télévision, je dois dire, ne comprennent guère que d'autres tiennent tant à l'obtenir. Pourtant, j'aimerais voir les claimants qui s'élèveraient si Radio-Canada se déclarait incapable de diffuser la joute finale de la coupe Grey, ou la série mondiale, ou encore les parties de hockey du samedi soir, sous prétexte que cela coûte trop cher. Je suis certain qu'un tonnerre de protestations s'élèverait des régions populeuses du Canada. Les gens diraient: peu importe le coût, nous tenons à ces émissions. Et je ne serais pas surpris qu'ils aient gain de cause.

Je ne trouve pas que nous ayons lieu de considérer comme excessive une dépense de \$400,000 par année. Détaillons un peu les chiffres. Je me suis enquis de la formule utilisée par Radio-Canada pour déterminer si une région doit être desservie. La Société a répondu qu'elle emploie bien une formule, mais qu'elle ne la divulgue pas au public. C'est son droit. Cependant, dans un bulletin publié par la Ligue canadienne de radiodiffusion, il est dit que les émissions de télévision de Radio-Canada coûtent 3.3c. par foyer par jour. Sur une base annuelle, cela représente à peu près \$12.04 par foyer pour le service actuel de télévision de Radio-Canada. Si